

Préavis du Comité de Direction de l'AISE

Motion de Monsieur Luc Mouthon concernant l'engagement d'un chef de service ou d'un secrétaire général

Préavis N°04/2017

Complément à la réponse du Comité de Direction de l'AISE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

Lors de la séance du 25 avril 2017, le Conseil Intercommunal de l'AISE a accepté le renvoi, pour la deuxième fois, de la motion de Monsieur Luc Mouthon au Comité de Direction pour un complément de réponse.

Afin que l'étude sur l'engagement d'un chef de service ou d'un secrétaire général soit complète, le Comité de Direction, apporte, en annexe de ce complément de réponse, un tableau récapitulatif des principales tâches administratives actuellement effectuées par la bourse, le secrétariat et le Comité de Direction (CoDir) de l'AISE.

Comme nous vous l'avons expliqué dans notre réponse N°02/2016, la charge administrative gérée actuellement par le CoDir de l'AISE qui pourrait être confiée à un chef de service ou un secrétaire général, se concentre essentiellement sur la période estivale. Il s'agit de l'organisation des transports estimée actuellement à environ 200 heures. Ce total comprend l'organisation, les relations avec les transporteurs et les parents (plaintes, réclamations, etc.). Ce travail est effectué par le dicastère des transports de l'AISE principalement du 1er au 15 juillet puis du 15 août au 15 septembre.

En dehors de cette période, le cahier des charges est accompli par la secrétaire de l'AISE, qui en assure le suivi pour un taux EPT de 50 %.

La tenue de la comptabilité est assurée, quant à elle, par un mandat confié à une fiduciaire, pour un taux EPT de 60%.

Ce tableau récapitulatif des tâches administratives démontre qu'actuellement un nombre minime d'heures effectuées par le CoDir de l'AISE pourrait être repris par un chef de service ou secrétaire général.

Il ne nous paraît dès lors pas raisonnable d'ouvrir un poste de ce type. Cette position pourrait bien évidemment être amenée à évoluer, si l'AISE choisit d'étoffer son mandat (reprise des UAPE, des bâtiments, etc...).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au document annexé.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 15 septembre 2017 pour être soumis au Conseil Intercommunal.

EN CONCLUSION

- *vu le préavis n°04/2017,*
- *ouï le rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Monsieur Luc Mouthon,*
- *considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.*

Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'accepter le complément à la réponse 02/2016.

Begnins, le 15 septembre 2017

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Burtigny, le 25 octobre 2017